

L'art et le droit à l'ère de l'intelligence artificielle

UM-02

*Atelier Scientifique
Réunion de Travail*

Domaine : Droit

Présentation :

Les oeuvres d'art générées par l'IA posent des défis juridiques, notamment en matière de droit d'auteur. Qui est l'auteur d'une oeuvre créée par une machine ? Le codeur, l'artiste ou l'utilisateur final ? Rien n'est encore tranché et la réglementation évolue rapidement. Ces questions, en constante évolution, nécessitent une réflexion approfondie et des solutions innovantes que les participants à cet atelier se chargeront de soulever.

Participation d'étudiants/doctorants de Montpellier

Dates et Horaires :

Activité fermée et restreinte aux membres participants (sur invitation)

Porteur(s) de l'atelier :

Alexandre VIALA, Professeur, UFR Droit
Université de Montpellier
alexandreviala@aol.com

Maxime SAINT-HILAIRE, Professeur - Faculté de droit
Université de Sherbrooke